

Finalité des équipes mobiles d'appui à la scolarisation :

- **Renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap**, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative ;
- **Sécuriser ainsi les parcours des élèves** et constituer un soutien mobilisable pour des professionnels ;
- **Une intervention en amont** : Les équipes sont conçues pour intervenir en amont de toute décision d'orientation médicosociale par la CDAPH ;
- **Une intervention en subsidiarité** : L'équipe mobile n'a pas vocation à remplacer des structures existantes ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves.

Les 5 missions dévolues aux EMAS :

L'équipe mobile d'appui médico-social assure les prestations indirectes d'appui suivantes :

- 1) **Conseil, participation à des actions de sensibilisation** pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap ;
- 2) **Appui et conseil à un établissement scolaire** en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap ;
- 3) **Aide à la communauté éducative** à gérer une situation difficile ;
- 4) **Conseil l'équipe pluridisciplinaire de MDPH** ;
- 5) **Et/ou, sans préjuger de l'évaluation postérieure**, décision d'effectuer ou de provoquer une intervention provisoire

Quels territoires ?

Les 6 gestionnaires des 7 EMAS de l'Isère coordonnent leurs actions en mettant en commun les différentes ressources dont ils disposent.

L'AFIPH : Bourgoin-Jallieu 1, Bourgoin-Jallieu 2, Pont de Chérucy et Tour du Pin

L'APAJH : Vienne 1, Vienne 2 et Bourgoin Jallieu3

L'APF 1: Bièvre Valloire, Saint Marcellin et Voiron 1

L'APF 2: Voiron 2, Voiron 3 et Vercors.

L'Episéah : Grenoble 3, Grenoble 4 et Grenoble Montagne

La MFI : Grenoble 1, Grenoble 2 et Fontaine

La Sauvegarde de l'Isère : le Haut Grésivaudan, Grenoble 5 et Saint Martin d'hères